



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 4 mai 2018

Monsieur Patrick GOMEZ
Commissaire enquêteur
Mairie
40310 ESCALANS

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique relative à la demande d'extension et poursuite d'exploitation d'une carrière de calcaires et de grès au lieu-dit Sansot à Escalans

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La SEPANSO avait participé à la consultation publique relative à la demande de défrichement nécessaire au développement du projet présenté dans le cadre de l'enquête publique qui vous a été confiée (voir P.J.). Nous constatons que l'autorisation de défricher a été accordée.

Dans ces conditions nous avons examiné les avantages et inconvénients du projet comme a pu le faire l'Autorité environnementale et comme a pu le faire ou va le faire le Conseil National de Protection de la Nature. Ceci ne signifie pas que nous avons changé d'avis.

Nous observons que la séquence Eviter-Réduire-Compenser a bien été étudiée. Ainsi le secteur le plus favorable à la biodiversité sera préservé. Nous aimerions toutefois que soit clairement précisée comment la pérennité de cette préservation sera validée. Ainsi la conduite de l'extraction des matériaux devrait également être gérée afin de réduire au maximum les impacts sur la faune et la flore. Enfin IZCO TP doit compenser avec un ratio de 3 les surfaces dégradées. Sauf erreur de notre part nous n'avons pas de données à ce sujet. Pourriez-vous demander au pétitionnaire de fournir toutes les informations intéressantes à ce sujet ?

.../...

Nous avons examiné la partie probablement la plus importante, à savoir l'état final de la zone lorsque l'exploitation des matériaux aura cessé. La présentation est claire et les rédacteurs ont manifestement profité des retours d'expérience des carriers dans les Landes et ailleurs. L'étude est minutieuse (les réponses complémentaires apportent diverses réponses aux observations de l'Autorité environnementale) ; pour répondre au mieux aux multiples enjeux de biodiversité il faut mettre en place une grande diversité de moyens ; c'est ce qui semble proposé. Toutefois lorsqu'il est fait référence à l'écologie, pour le suivi de la période post-exploitation, sauf erreur de notre part, il n'y a pas d'information précise. Or des garanties à ce sujet sont indispensables. Pourriez-vous donc demander au pétitionnaire de dire à qui sera confié le suivi de la carrière après la fin de son exploitation ? Est-ce qu'un appel d'offre a été lancé ? Est-ce qu'un contrat serait déjà même signé ? etc

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 22 novembre 2017

Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN CEDEX

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Consultation du public relative au projet de défrichement de 3 ha 49 a 03 ca pour le projet d'extension de carrière sur la commune d'Escalans

Monsieur le Préfet,

L'étude de ce projet a conduit la Fédération SEPANSO Landes à émettre un avis défavorable pour les motifs suivants :

- Tout d'abord ce dossier est déposé par la société IZCO, or celle-ci a été rachetée par l'entreprise ROY TP de Pouydesseaux. Au vu des demandes d'extension actuellement sur le département, nous sommes amenés à penser que les gestionnaires essaient d'obtenir des accords avant les changements qui vont affecter la réglementation sur les carrières.
- Une extension sur ce site serait de nature à affecter la biodiversité dans ce secteur (cf résumé non technique, page 17) : certaines espèces faunistiques et floristiques doivent être protégées (cf annexe 8.6.). L'étude d'impact souligne la présence dans le secteur d'espèces floristiques rares (linaire effilées), de chiroptères, d'oiseaux d'intérêt patrimonial (gobe-mouche gris, alouette lulu, pic noir, faucon hobereau et guêpier d'Europe), d'amphibiens, de papillons, d'orthoptères...
- Une partie des terrains est à notre avis en zone humide. Le projet est très proche d'un site Natura 2000, or nous n'avons pas noté de contrainte dans l'étude.
- Cette extension entrainera une pollution atmosphérique supplémentaire.
- Les terrains, objet de cette demande, ont bénéficié de subvention pour le nettoyage suite a la tempête Klaus ; de ce fait conformément au contrat suite à ces aides aucune modification ou changement d'affectation des sols ne peut être accordé.

- Ce projet va entraîner une modification hydrologique qui va perturber le réseau aquifère existant
- Nous avons noté lors de notre passage la présence en remblai de matériaux non recyclés qui pourraient avoir une incidence géologique et pédologique.
- Aucun bilan carbone suite au défrichement n'est joint au dossier
- Le bruit et les vibrations pour les constructions environnantes ne seront pas faibles.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>